

CSEE 26-27 Aout 2021 - Résumé SUD pour diffusion

lundi 30 août 2021

10:42

Prise de note SUD au CSEE TGI 26-27 août 2021 (séance n°32)

Ce document peut être partagé

Les résolutions (texte permettant les votes des élus) et déclarations ne sont pas toutes intégralement reproduites afin de permettre une lecture rapide

Code couleur :

vert = Syndicat SUD

Orange = la direction (Céline Ribière, DRH ; Lyane Dubarry Coucou Relations Sociales)

Rouge = résolutions résultat

Noir = autres syndicats, infos...

Bleu = info du bureau CSE ou CSEE (c'est la même chose) ou des présidents de commissions

Lexique :

- **ASC** : Activité Sociales et Culturelles
 - **CSSCT** : Commission Santé Sécurité et condition de travail
 - **EFEP** : commission Emploi Formation égalité professionnelle
 - **OS** : Organisations syndicales
 - **GPP** Groupe Pluridisciplinaire de Prévention
 - **PCA** : Plan de Continuité d'Activité (dans le cadre du Covid)
-

Ordre du Jour

1. Information sur le bilan du projet d'évolution des activités TGI/ OLS/CIS, (Trabbia présent)
2. Information sur le bilan du projet de transfert TGI/OLS/IVA (INES) vers OF/DTSI/DERS, (Trabbia présent)
3. Information sur le bilan du Projet Immobilier Atalante – Cesson,
4. Informations sur les dispositions prises par l'entreprise dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus,
5. Remplacement et désignation de nouveaux membres : Commissions, Présidences de Commission et Représentant(s) de Proximité,
6. Approbation des PV : 26 & 27 mai ordinaire, 23,24, 25 & 28 juin ordinaire, 9 juillet extraordinaire, 12 juillet extraordinaire, 5 août extraordinaire,
7. Gestion du CSEE :
 - 7.1. Point sur les travaux des commissions et groupes de travail,
 - 7.2. Point ASC,
 - 7.3. Point Trébeurden,

Déclaration préalable intersyndicale sur les déménagements Orange Gardens

NDLR : les élu.e.s du CSEE sont particulièrement inquiets pour les salarié.e.s de Orange Gardens qui subissent un gros chamboulement dans leurs conditions de travail suite aux nombreux réaménagements, et ce toujours dans le même sens : imposer les openspaces, entasser, gagner des m², faire semblant d'écouter les demandes des salariés... et créer des **conditions de travail dégradées, au point que de nombreux collègues fuient les bureaux** et préfèrent télétravailler, au

risque de perdre le collectif, fermer les restaurants d'entreprise... un cercle vicieux ultra gagnant pour l'entreprise !

Dans ces conditions, les élu.e.s du CSEE ont donné un avis négatif à ces opérations, et souhaitent que la direction tienne ses promesses sur le suivi de ces projets par vos représentants du personnel.

Par ailleurs, le CSEE a déclaré une **alerte pour Danger Grave et Imminent** afin de protéger une équipe d'ARSEC qui sera particulièrement impactée par l'entassement subi. Ce point est actuellement suivi de très près par les élus et la CSSCT OLS, ainsi que l'inspection du travail.

Texte de la déclaration préalable inter-OS :

Les organisations syndicales suivantes : CFECGC, CFDT, CFTC, CGT, Sud, FOCOM ont décidé d'intervenir au début de ce CSEE pour regretter l'opacité de la direction quant aux problématiques posées par les projets immobiliers à Orange Gardens, à savoir les projets LNV et CDV, indépendamment de la procédure d'alerte pour danger grave et imminent en cours.

En effet, le 28 juin 2021, les élu.e.s ont voté la constitution d'une commission de suivi (résolution 28.11.3). En réponse, la direction a choisi de ne pas autoriser la création de cette commission, pour lui substituer un « *groupe de travail* », malgré les retours d'expérience faits à ce sujet par l'ensemble des CSSCT en début d'année (février 2021). La raison avancée en était que cette commission n'était pas prévue dans l'accord. Mais en réalité, nous avons le sentiment que la raison réelle est d'empêcher que les élu.e.s du CSEE accèdent aux informations sur les travaux réalisés. Ainsi, la demande d'inscription à l'ordre du jour du présent CSEE a été balayée par la direction, alors qu'elle s'était engagée, au CSEE de juin dernier, à permettre au CSEE de suivre ces travaux. Nous citons les propos de Madame la Présidente : « *Je ne constate pas d'inconvénient à ce que groupe de travail soit présent en CSEE pour partager ses conclusions et son travail* ». C'est sur cet engagement que les élu.e.s avaient accepté la constitution de ce groupe, pensant légitimement pouvoir inscrire à l'ordre du jour des CSEE l'avancement des travaux. Or, à ce jour, le groupe de travail n'a pas été invité à quelques travaux que ce soit, de même que les sujets à y aborder n'ont pas été définis, pendant le déploiement des projets, que des problèmes apparaissent à de nombreux endroits, et que les salariés emménagent dans des bureaux où les conditions de travail sont extrêmement dégradées. La direction a convoqué la première réunion du groupe de travail le 13 septembre, puis le 11 octobre. Ce cadencement nous semble incompatible avec l'importance des projets en cours.

Les congés auront bon dos pour justifier cette convocation tardive, mais pas pour empêcher la réalisation des aménagements et les déménagements des salarié.e.s, tandis que le groupe de travail aura été dans le même temps privé de tous les moyens de suivi réel des travaux et aménagements. Or, la vocation de ce groupe de travail n'est pas limitée à établir un simple constat après travaux, mais bien de suivre le déploiement des travaux, les aménagements et emménagements, les problématiques qui se poseraient, et les solutions éventuellement mises en œuvre. Il peut même être force de proposition, mais encore faudrait-il que son avis soit sollicité... Seulement, les groupes de travail n'ont aucune existence dans l'accord ou le droit. Les représentant.e.s du personnel sont donc dépendant.e.s du bon vouloir de la direction, qui manifestement ne considère pas avec bienveillance les demandes légitimes de suivi.

C'est pourquoi, les organisations syndicales signataires de cette déclaration, après avoir constaté de nombreuses situations problématiques dans la réalisation des projets, réclament la tenue d'un point concernant les travaux du groupe de travail pour lequel elles attendent la fourniture :

- d'un planning des réunions,
- d'une liste prévisionnelle des sujets à aborder,
- des modalités et d'une méthodologie de fonctionnement du groupe de travail,
- et enfin de l'état de la mise en œuvre des projets LNV et CDV

Réponse de la direction : Nous allons réunir ce groupe de travail. Il faut laisser les gens s'installer, attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour faire un bilan.

NDLR : la direction rechigne comme toujours à faire le bilan en CSE, pourtant seule instance permettant des avis et des CR officiels.

Intervention Trabbia (directeur d'Orange Innovation)

Il rappelle qqes chantiers :

- Structuration d'une vision technologique, sociétale,

- Professionnaliser les relations avec pays
- Prioriser nos sujets (on devra arrêter certains projets)
- Améliorer efficacité opérationnelle, simplifier process
- Nos compétences (cloud, edge computing), accompagnement
- Culture, proximité "Client"

Trabbia souhaite un bilan à fin 2021, qui sera présenté en CSEE.

Orange Innovation doit se désengager des activités "mono-pays", qui doivent partir dans les entités concernées (ex. projet INES : activité 100% Orange France s'en va chez OF, Newmail, etc..)

=> TGI gardera les activités multi-pays, AMEA

NDLR : attention ! De nombreuses activités sont ainsi transférées. Le nombre de personnes concernées à chaque fois n'est pas forcément suffisant pour provoquer une information du CSEE, donc n'hésitez pas à informer vos représentants pour qu'on puisse relayer vos questionnements.

Immobilier : C'est un "enabler" pour évolution de nos modes de travail ! travail collaboratif, télétravail massif...

=> Chef de projet sur ce sujet, étude de l'impact, en particulier à Orange Atalante.

Point 2 : transfert INES : Thierry Windholtz + Jerome Layec + Véronique GARGAM (nouvelle DRH)

INES : future PF authent client sur les box, remplace NSAP

Transfert de l'activité de TGI/OLS vers OF/DTSI/DERS. 10 postes. Sur la base du volontariat.

Pour ceux qui restent à TGI, il y a bascule autres activités Guyancourt, montée en charge

Déploiement : depuis janvier 2021, seulement 5 personnes de TGI ont été volontaires, donc completement en cours, et sous-traitance.

Intervention des élus de la CSSCT OLS :

Ce n'est pas un bilan, le transfert est loin d'être terminé (reste 44% de l'activité à TGI, donc activité "à cheval" ce n'est pas confortable pour les salariés, et la situation perdure...)

Ceux qui sont restés à TGI n'ont toujours pas passés sur d'autres activités

Nouvelles activités : quelles formations ?

Pérennité de l'équipe IVA : on nous rassure en CSSCT mais ce n'est pas écrit ici.

Partie financière : combien coute la sous-traitance, combien ça coute à IVA de ne pas pouvoir transférer l'activité

Demande de clarification : que se passera t'il si d'autres pays se déclarent intéressés par INES ou briques d'accès? (Pologne, Espagne)

NDLR : pas de réponse.

Résolution 32.2.1 - adoptée unanimité des 29 votants

Les élu.e.s du CSEE TGI réuni.e.s le 26 août 2021 en séance ordinaire constatent que le dossier de bilan « Projet de transfert des activités TGI/OLS/IVA de validation et d'intégration de la plateforme INES vers la direction OF/DTSI/DERS » présenté par la direction ne permet pas de répondre aux questions soulevées par la CSSCT OLS en charge du suivi de ce dossier, notamment :

- Le statut des recrutements de la DERS
- Le planning définitif du transfert
- Les éléments concernant les formations sur les nouvelles activités
- La pérennité de l'équipe et l'éventuelle compensation des départs
- L'occupation des espaces dans le projet immobilier SQY2022.

C'est pourquoi les élu.e.s du CSEE TGI réclament une nouvelle présentation de ce dossier en CSEE TGI avec les réponses à ces questions et la présence d'un.e représentant.e de la direction OF/DTSI/DERS pour présenter les éléments la concernant.

Réponse : suivi en CSSCT jusqu'à ce qu'il soit bouclé. Il sera présenté en CSEE en 2022

Point 3 - Transfert activité TGI/ OLS/CIS vers entités de support ou siège

Véronique GARGAM (DRH), Thierry WINDHOLTZ (Relations Sociales) et Hervé TOUZEAU (Direction)

Rappel :

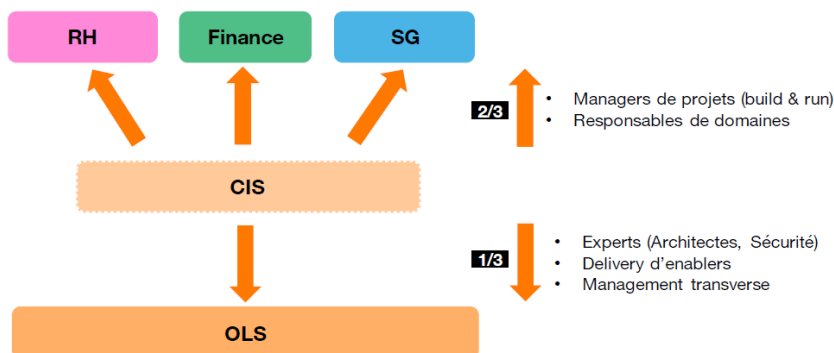
CIS = SI de support Groupe (outils RH, fiches de paye, achats, etc...)

Objectif = regrouper utilisateurs et support technique + garder 1/3 des personnes à TGI (architectes, sécurité)

Nouveauté = recrutement d'architectes à TGI est en cours, ce n'était pas forcément prévu, mais cela a émergé suite à des demandes de support

Schéma de l'évolution (rappel – dossier CSEE)

78 salariés ont rejoint les Fonctions Support à compter du 1^{er} janvier 2021



Questions des OS :

Ok pour regrouper MOA et MOE, pourquoi pas !

1. Pourquoi 78 personnes au lieu des 73 prévues ?
2. Combien de mesures de reconnaissances ARCQ ?
3. Quels indicateurs pour mesurer les RPS (Risques Psycho-Sociaux)?
4. Quels indicateur charge de travail ?
5. Y a-t-il eu sondage comme promis ?
6. Combien de salariés ont demandé à revenir à TGI ?

Réponse Thierry Widnholtz : On répondra par écrit avec ces chiffres

Point 3 - Aménagement Atalante (Rennes, Cesson)

Didier Robin, Eric Rigaut

Bilan 1 an d'exploitation (mais avec fermeture totale ou partielle due au Covid)

Changement de prestataire => SPIE point de contact unique pour ménage, travaux ...

Pas de changement pour le courrier, voiture (traité en interne)

Améliorations : climatisation, luminosité, chauffage (pb identifiés), accessoires de bureau, nettoyage, restauration

Satisfaction : déménagement, mobilier,

Mouvement post-emménagement nombreux, suivi via Surfy

Croissance des effectifs sur site : + 51 salariés entre juillet et décembre 2020 (786 à 837 personnes) , dont équipe DISU, service Santé au Travail du bassin d'emploi

Croissance des postes de travail +26 (852 à 878)

Télétravail : 2 pics de fréquentation : mardi et jeudi (aujourd'hui, jeudi 26/08 : 46%)

Une croissance du nombre d'occupants(*) en 2020 qui se poursuit en 2021

Situation 01/07/2020	Situation Fin 2020	variation
786	837	+51



Evolution des positions de travail

Situation 01/07/2020	Situation Fin 2020	variation
852	878	+26

Avec un taux d'affectation optimisé

Situation 01/07/2020	Situation Fin 2020	variation
92%	95%	+3%

Différentes interventions des OS :

NDLR : en résumé, il est trop tôt pour faire un bilan, et ce bilan est trop optimiste.

Certes, le bâtiment est beau, proche de l'ancien et du métro, le regroupement des équipes est appréciable, équipe locale du site est à l'écoute.

Mais le bilan omet de nombreux points de dysfonctionnement :

- Densification (Data/IA), bruit dans les open space
- Surpopulation/sous-dimensionnement (bureaux et cantine)
- Vestiaires, douches, vélo
- PMR
- Vol du matériel des ASC
- Postes de travail en 2d jour
- Trabbia a parlé de réorganisation
- Accidents pour les piétons

Questions de Valérie Giraud, secrétaire du CSEE au sujet des locaux ASC à Rennes (qui ne sont toujours pas aménagés, sauf médiathèque) :

-Travaux des locaux ASC : quid de la prise en charge à 50% des travaux ? Calendrier ? => réponse Eric

Rigaut : pas encore de réponse Caroline Lucas, Lyane DC

-Les locaux auront-ils des fenêtres (aération/covid) ? => Oui, sauf local bricolage

- Douches : utilisables ou non ? => pas encore. Aménagement en cours + crise sanitaires. Ce seront des douches partagées ASC/direction.

- quel sera le montant du loyer ? Y aura-t-il un loyer inférieur au prix du marché ? => pas encore de réponse

Intervention Sud (résumé)

Oui, il y a des points positifs, et la direction de site fait souvent preuve d'écoute pour améliorer les choses, mais faible marge de manœuvre.

--> sur l'explosion du télétravail :

- la délégation Sud souhaite rappeler que, à Rennes comme ailleurs, de nombreux collègues font ces demandes parce qu'ils ont besoin de fuir les ambiances bruyantes des open space, et pas seulement pour le plaisir de travailler chez soi...
- sur la direction dit : "les espaces d'Atalante devront probablement être repensés pour prendre en compte cette situation nouvelle". Pouvez-vous nous donner 2 ou 3 exemples concrets d'évolution ? => pas de réponse, question éludée.

--> locaux ASC : localement, la direction fait preuve de souplesse. Mais concernant les questions des travaux et du loyer, nous sommes très déçus (pour rester polis) de ne pas encore avoir la réponse,

car cette question n'est pas n'est pas nouvelle, elle a été posée en CSEE il y a plus d'un an à Lyane Dubarry-Coucou.

Céline Ribière : Locaux ASC, loyer/travaux : réponse au plus tard au prochain CSE

Point 4 - Mesures Covid

NDLR : ce point Covid était un peu surréaliste, car il a eu lieu alors que la direction estimait un retour à la normal possible au 1er septembre, et juste après que les organisations syndicales aient demandé en CSEC de prolonger le télétravail sanitaire, pour éviter la flambée de la 4ème vague, liée au variant Delta.

Mais jusqu'au bout la direction de TGI aura martelé son souhait d'un retour sur site complet, et que tout est parfaitement géré.

Heureusement, qqes jours plus tard, le Groupe a entendu raison, et a décidé de permettre le télétravail sanitaire en septembre.

La direction a cru bon de rappeler que le salarié doit respecter le temps et les modalités de travail mises en places avec son manager (notamment un salarié ne peut pas décider de ses horaires sans en référer à son manager), et que des sanctions sont possibles, selon le processus de l'entreprise. Pourquoi de tels rappels à l'ordre alors que jusqu'à maintenant on a félicité chacun.e pour son adaptabilité ?!

Taux de fréquentation des sites cet été : très disparate selon les sites, avec pic mardi et jeudi. Pas encore atteint les 50% (mais proche dans certains sites)

Résolution #32.4.1 (Vote majoritaire "pour", avec 1 abstention (CFE-CGC))

Les élus du CSEE TGI, réunis en séance le 26 août 2021, ont pris note des propos de la direction, qui ne leur semblent pas adaptés à la situation sanitaire actuelle.

Ils s'associent à la demande exprimée par les élus du CSEC dans la résolution votée le 24 août 2021 et demandent, qu'au niveau du périmètre TGI, le dispositif de télétravail sanitaire Covid-19 actuel (PRA assoupli) - tel que prévu dans le protocole gouvernemental - soit prolongé jusqu'au 15 novembre 2021, tout en laissant la possibilité aux salariés qui le souhaitent de revenir sur site à 100 %.

En effet, la situation sanitaire s'est dégradée pendant l'été et le variant delta est plus contagieux, notamment au travers des enfants dont le nombre d'hospitalisations augmente chez les moins de 12 ans. Ces enfants n'ont pas accès à la vaccination et leur rentrée scolaire est prévue pour le 2 septembre. Le brassage des vacanciers a également contribué à dégrader la situation.

Les élus du CSEE TGI réétudieront cette résolution à chaque séance du comité.

La CGT pointe un § intéressant dans les recommandations du gouvernement, qui indiquent clairement que les openspace et le flex office sont à éviter :

Sur les bureaux, les recommandations sont les suivantes :

- *Privilégier une personne par bureau ou par pièce de façon nominative.*
- *Éviter le partage des outils de travail (clavier, souris, outils...) et organiser leur nettoyage et désinfection.*
- *À défaut, pour les bureaux partagés, éviter le face-à-face, permettre une distance physique d'au moins un mètre, utiliser si possible des dispositifs de séparation, aération régulière ou apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation.*
- *Pour les espaces habituellement en open flex : attribuer un poste fixe afin d'éviter le placement libre à un poste de travail.*

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-nationale-sante-securite-en-entreprise.pdf>

Intervention Sud :

Etant donné que le pass sanitaire sera nécessaire pour les déplacements professionnels : quelles dispositions la Direction TGI a-t-elle prévues pour faciliter l'accès aux tests de dépistage et les rembourser ? (NDLR : qui deviendront payants en octobre)

Réponse : l'entreprise ne réalisera pas de tests de dépistage sur site.

Coté financement : quand les tests seront payants, et pour déplacements demandés par entreprise, nous n'avons pas encore décidé => réponse en octobre

Autre intervention Sud (résumé)

Le conseil constitutionnel a retoqué la possibilité de licencier un salarié ne présentant pas de pass sanitaire, et le pass sanitaire n'est pas d'actualité dans la plupart des cas.

Mais il est cependant possible de sanctionner une personne qui n'aurait pas de pass sanitaire, par exemple parce qu'ils désorganiserait le service". Des mises à pied sont possibles.

Je propose qu'un suivi de médiation soit instauré, incluant des instances représentantes du personnel, afin de suivre ces sanctions et d'envisager d'autres solutions.

ASA en cas de fermeture de classes ? => réponse : pas de mesures additionnelles, autres que les ASA déjà disponibles. Toutefois, nous nous adapterons à la situation sanitaire des écoles.

Cantines et distanciation sociale ? Normalement c'est ok. A Lannion, un système de réservation de plage horaire est mis en place.

Quid vaccination grippe ? Réponse : il n'y a plus de campagne de vaccination grippe. On fait de la vaccination à la demande. Ça fait plusieurs années. A l'exception de sites où le médecin voulait le faire (voir @noo).

5. Remplacement et désignation de nouveaux membres : Commissions, Représentant(s) de Proximité

Pas de demandes

6. Approbation des PV

7. ASC

Intervention SUD globale sur le sujet des ASC. La délégation fera un vote "panaché" pour toutes les résolutions ASC tant qu'il n'y aura pas de présidence à la com ASC :

- Une partie des élus votera, afin de soutenir les ASC locales et les bénévoles
- Une partie ne participera pas aux votes, afin d'envoyer un message à l'instance sur les difficultés de la com ASC qui ne peut pas se réunir sans présidence

7.0 : info sur les activités (FDA) validées automatiquement car tous les critères au vert

7.1 : vote des FDA avec avis positif de la com ASC et des élus en prépa interOS, même si 1 ou plrs critères au rouge

NDLR : comme d'habitude, majorité "pour", et abstention de la CFE-CGC qui ne vote jamais "pour" les ASC locales (au CSEE, abstention vaut "contre").

7.2 Vote FDA seule : bien-être au travail / massage (avis négatif de la com ASC)

NDLR : les élus ont majoritairement voté contre cette prestation car le "bien-être au travail" est du ressort de l'employeur, et que le massage est à la limite d'une prestation de santé.

	CFE-CGC	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FOCom	total
Nb votants	9	7	5	4	3	1	29
POUR	0	0	1	0	0	0	1
CONTRE	7	7	0	4	3	1	22
ABST	2	0	1	0	0	0	3
NPPV	0	0	3	0	0	0	3
Résolution #32.7.2 rejetée à la majorité des votants							

NDLR : 1 vote Sud "Abstention" car la pratique de massage individuel ne fait pas consensus, mais on ne souhaite pas trop accabler équipes locales qui cherchent des activités.

7.3 Vote FDA seule : Cadeau de Noel (avis négatif de la com ASC)

NDLR : les élus ont majoritairement voté contre cette prestation car le CSE offre déjà un cadeau de Noel aux OD, et que la vocation des ASC locales est de découvrir des sports et activités socio-culturelles, créer du lien, etc..

	CFE-CGC	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FOCom	total
Nb votants	9	7	5	4	3	1	29
POUR	1	0	0	0	0	0	1
CONTRE	1	7	3	4	3	1	19
ABST	7	0	0	0	0	0	7
NPPV	0	0	2	0	0	0	2
Résolution #32.7.3 rejetée à la majorité des votants							

7.4 Vote FDA sous réserve de respect protocole sanitaire

NDLR : ce sont des activités qui ont lieu sur site et nécessitent d'enlever le masque (œnologie, yoga, sophrologie).

Elles ne doivent donc avoir lieu que si un protocole strict est appliqué (distance entre les personnes, aération).

Votes : comme d'habitude, majorité "pour", et abstention de la CFE-CGC qui ne vote jamais "pour" les ASC locales (au CSEE, abstention vaut "contre").

7.5 Vote pour donner mandat au bureau de renégocier conventions à Chatillon

Les Élus du CSEE TGI, réunis en séance le 26/08/2021, mandatent les membres du bureau pour renégocier la convention d'occupation des locaux consacrés aux ASC, site Orange Gardens — Châtillon.

	CFE-CGC	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FOCom	total
Nb votants	9	7	5	4	3	1	29
POUR	7	7	4	4	3	1	26
CONTRE	0	0	0	0	0	0	0
ABST	2	0	0	0	0	0	2
NPPV	0	0	1	0	0	0	1
Résolution #32.7.5 adoptée à la majorité des votants							

NDLR : 1 NPPV "Sud" car le mandat est très flou... et que nous avons déjà été mis devant le fait accompli de certaines décisions prises par le bureau et qui auraient mérité + de concertation (sous-traitance des fiches de paye, embauche à Chatillon..)

7.6 -Vote pour valider grille tarifs de location matériel bricolage à Lannion (tarifs pour les internes, membres de TGI)

Vote pour une légère augmentation des tarifs de location de matériel, qui n'ont pas évolué depuis qqes années.

	CFE-CGC	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FOCom	total
Nb votants	9	7	5	4	3	1	29
POUR	0	7	3	2	3	1	16
CONTRE	0	0	0	0	0	0	0
ABST	9	0	0	0	0	0	9
NPPV	0	0	2	2	0	0	4
Résolution #32.7.6 adoptée à la majorité des votants							

NDLR : 4 NPPV (Sud, et CGT car le coût de la vie augmente partout, ne souhaitent pas à suivre cette tendance)

7.7 -Vote pour valider grille tarifs de location matériel bricolage à Lannion (tarif pour externes, hors TGI)

Vote pour une légère augmentation des tarifs de location de matériel, qui n'ont pas évolué depuis qqes années.

	CFE-CGC	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FOCom	total
Nb votants	9	7	5	4	3	1	29
POUR	0	7	3	1	3	1	15
CONTRE	0	0	0	0	0	0	0
ABST	9	0	0	0	0	0	9
NPPV	0	0	2	3	0	0	5
Résolution #32.7.7 adoptée à la majorité des votants							

NDLR : 5 NPPV (Sud, et CGT car le coût de la vie augmente partout, ne souhaitent pas suivre cette tendance)

Trébeurden

Rappel : la résidence appartient désormais en copropriété aux 2 anciens du CE IMTW : CSEE TGI et CSEE WIN.

Elle est fermée à la location depuis quasiment 2 ans, car les CSEE n'ont pas encore réussi à signer un contrat avec un prestataire capable de gérer la location. Un groupe de travail interOS a pourtant trouvé un prestataire (Rêve de Mer), le CSEE WIN est prêt à travailler avec eux, et a voté des résolutions dans ce sens.

Le bureau du CSEE TGI estime que le contrat n'est pas encore stabilisé et fait tout pour dissuader les élus du CSEE TGI de prendre une décision.

Ce sujet a donné lieu à un très long débat en séance et en interruption de séance.

La position de la CFE est claire : ils veulent vendre, estimant qu'un CSEE n'est pas capable de gérer une résidence de tourisme (alors que nous l'avons fait pendant des années !)

La position de la CFDT est beaucoup plus floue : officiellement, ils ne veulent pas vendre, mais on constate qu'ils font tout pour ralentir le processus, en rendant le sujet flou, en proposant d'augmenter le loyer sans consulter le prestataire, en rajoutant des clauses dans le contrat, en compliquant sans cesse le problème, sans montrer les chiffres... au final, cela met les élus dans une situation où ils ont le sentiment de manquer d'éléments pour rendre un avis éclairé (Sauf que les éléments ont été étudiés par le groupe de travail interOS, puis avec l'aide des avocats, des experts comptable... !)

Côté SUD, nous estimons qu'on a assez perdu de temps, et d'argent, et que si le CSEE WIN (pourtant avec un bureau CFDT !) est ok avec la version de contrat du 17 aout, c'est que les garanties et les études sont suffisantes.

A force de tergiverser, la résidence va réellement se dégrader, le prestataire va nous lâcher, et les pro-vente l'auront emporté !

Nous avons donc proposé au vote les résolutions telles qu'elles avaient été votées par le CSEE WIN quelques semaines auparavant (avec notamment un loyer de 8000€ TTC + 4% du chiffre d'affaire)

=> Une majorité d'élus a rejeté la résolution, donc le projet va encore prendre du retard....

	CFE-CGC	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FOCom	total
Nb votants	9	7	5	3	3	1	28
POUR							6
CONTRE							11
ABST							7
NPPV							4
Résolution #32.7.8 rejetée à la majorité des votants							

NDLR : vote à bulletin secret car sujet brulant (ou plutôt rendu brulant par certains coupeurs de cheveux en 4)

D'après nos extrapolations, SUD et FO ont voté POUR, et la CGT n'a pas pris part au vote.